



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 23185

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'annonce faite aux élus de 300 communes rurales et de montagne par la société VTHR (vidéotransmission haute résolution), filiale d'EDF. Cette société indique en effet qu'elle n'est plus à même de poursuivre son activité durablement en raison des charges supportées et des déficits constatés. La programmation des événements culturels : spectacles vivants, opéras, concerts, sera encore assurée pour 2003, l'arrêt des activités de la société VTHR étant prévu pour 2004. Il souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur ce dossier et connaître ses intentions au regard des investissements importants en équipements réalisés par de petites communes rurales ou par des associations. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à l'industrie.

Texte de la réponse

La société VTHR (Vidéo transmission haute définition) devrait, d'ici juin 2004, arrêter progressivement ses activités de diffusion. Le nombre insuffisant de petites villes intéressées par l'offre VTHR a eu pour conséquence des déficits d'exploitation récurrents représentant un pourcentage élevé du chiffre d'affaires et un endettement important. Malgré un plan drastique de réduction des coûts, sans altération de la qualité des programmes, et un effort commercial notable, la situation de la société ne s'est pas significativement améliorée. La recapitalisation de la société par son actionnaire principal, EDF, n'a pas non plus permis à son fondateur et principal dirigeant d'atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, EDF a recherché, dans le secteur public comme dans le secteur privé, un repreneur dont les synergies avec VTHR permettraient d'assurer sa viabilité et sa pérennité par de fortes économies. Cette recherche s'est révélée infructueuse. Face à cette situation, EDF a décidé d'arrêter progressivement l'activité de la société tout en exigeant de VTHR la préservation de la qualité des programmes diffusés jusqu'à mi-2004 et lui a accordé les moyens financiers nécessaires. Pour les communes dont le contrat arrivera à échéance avant l'été 2004, des solutions adaptées seront proposées, par exemple un abonnement d'un an.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23185

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6152

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7306